

MINISTÈRE  
DE  
**L'ÉDUCATION NATIONALE.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DIRECTION  
DE L'ARCHITECTURE.

**ARRÊTÉ.**

BUREAU  
DES MONUMENTS HISTORIQUES

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941.

La commission supérieure des monuments historiques entendue;

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER

**Les façades et les toitures du bâtiment d'habitation de la ferme de SURVILLE ( Eure )**

appartenant à

inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.  
sont es

**Article 2.- Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit**

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de **Surville et au propriétaire**

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le **30** **11** **1951**

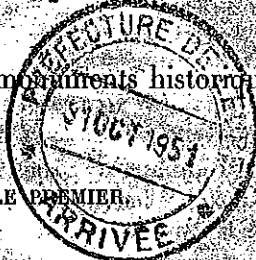
Par autorisation :  
**Le Directeur de l'Architecture**

**POUR AMPLIATION**

**Le Chef de bureau**

T. S. V. P.

*SURVILLE*  
*ferme*  
*Pour effectuer*  
*ampliement à la Commission*  
*il conviendrait de*  
*mettre sur son*  
*programme*



Dépôt N° 507  
des Hypothèques de Louviers le 27 Oct 1951  
Vol 401 N° 8  
et inscrit  
à l'office Vol. N° 1  
Reçu 2000 francs  
Le Conservateur

Taxe.....  
2571-646-De 66931743 (1951)  
Transm  
Ins  
Ann  
TOTAL  
6°

31 OCT 1951

Département :  
EURE

Commune :  
SURVILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LOUVIERS  
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 -fax 02 32 25 71 40  
cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Section : E  
Feuille : 000 E 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1500

Date d'édition : 26/08/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

